

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexia Champagne

<https://www.cadre21.org/membres/2859ed5affefd75e42c8b39>

Date d'obtention : 2025-10-15 22:20:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse sexto est un outil en collaboration avec le SPVM. Elle aide à ce que tout soit conforme, que les intervenants ne mettent pas des mots dans la bouche des jeunes. On se fie qu'aux questions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse va me permettre d'élargir mes connaissances concernant les lois, tout ce qui concerne la police, la pornographie juvénile. Je vais donc être plus apte et mes interventions vont être meilleures.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Étant donné que c'est des cas extrêmement délicats et sensibles, je vais m'assurer de ne porter aucun jugement et de faire mes interventions dans la plus grande des bienveillance possible.